

N°2012-28
Séance du 12 juin 2012

Nombre de Conseillers en
exercice : 11
Nombre de présents : 11
Ayant pris part à la délibération
: 11
Pouvoir(s) : 1
Date de la convocation :
6 juin 2012

L'an deux mil douze, le 12 juin à dix huit heures quarante cinq, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de la Mairie de Girolles sous la présidence de Monsieur Bernard MASSOL, Maire.

Présents : Mmes DE RYCKE Marie-Annick, LOISEAU Sandrine, DESBOIS Christiane, MAILLET Sylvia, VITEAU Monique ; Mrs. FOREY Jacques, GUYOT Michel, M. LIEFROID Patrice, ISOREZ Jean Claude, PAUTARD Jean Luc

Secrétaire de séance : Mme DE RYCKE.

**OBJET : Columbarium
Prix et durée de la
concession**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 30 ans la durée de la concession au prix de 600 € la case. Dans chaque case peuvent être déposées 2 urnes.

Pour copie conforme.
Le Maire

Bernard MASSOL



Le Maire de GIROLLES certifie
que le Conseil Municipal a été
convoqué le 06/06/2012 et que le
compte rendu de la présente
délibération a été affiché à la
Mairie,
Acte rendu exécutoire, le
Le Maire,

